

II. Deux nouvelles requêtes devant le tribunal administratif de Lyon contre le PLU.

Depuis le 16 octobre 2015 la CALF est devenue compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme. Cependant, elle devra prendre en charge le traitement des contentieux en matière d'urbanisme :

-Le premier recours : Requérant Monsieur et Madame JUILLARD RENE, propriétaires des parcelles cadastrées BE 508 et 509, contre la délibération du 10 septembre 2015.

-Le second : Requérant Monsieur et Madame MONTAGNE JEAN, propriétaires des parcelles 85, 87, 681 et 893 situées au lieudit LA ROCHE et de la parcelle 191 Lieudit LES RUCHOUX, contre la délibération du 10 septembre 2015